Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260605-COM20260601BIS-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 5 juin 2026

L'an 2026, le 5 juin 2026 à 18 heures et 00 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Louis BLOT, Mme Cathy BERTHOU, M. Nicolas LE GOFF, M. Jean-Guy MAO, Mme Laurie BREBANT, Mme Céline RIGOUS, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Gérard MARTIN, M. Olivier MICHAL, M. Hubert GAILLARD, M. Olivier GROSJEAN, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Caroline LE GOUALLEC, M. Bruno POSTEC, Mme Sandrine MANUSSET, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

Mme Françoise BOURHIS au Maire

Mme Anne-Marie LE DOEUFF à Mme Cathy BERTHOU

Mme Sophie SELLIN à Mme Yveline GOURLAOUEN

Mme Maryvonne JAFFREZOU à Mme Sandrine MANUSSET

La secrétaire de séance :

Mme Cathy BERTHOU a été élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 19
Procuration : 4
Absent : 0

Délibération 2026 06 01- Administration générale- Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Rapporteur : Le Maire

En application du décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026, la Commune de Névez est appelée à désigner 7 délégués titulaires et 4 suppléants.

Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux sur liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du Conseil Municipal forment le bureau électoral. La présidence appartient au Maire.

Les listes de candidats doivent être déposées auprès du Maire aux dates et heure fixées pour la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal est appelé à élire les délégués et les suppléants.

Les listes ainsi déposées doivent indiquer le titre de la liste présentée et les noms, prénoms, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260605-COM20260601BIS-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 5 juin 2026

Le bureau détermine le quotient électoral, successivement pour les délégués et les suppléants en divisant le nombre des suffrages exprimés dans la commune par le nombre des mandats de délégués, puis par le nombre des mandats de suppléants ; il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués et de suppléants que le nombre de suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral correspondant.

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2026 fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des Conseils Municipaux et leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2026 ;

Vu les articles L.280 à L.293 et R.130-1 à R.148 du code électoral ;

Le Conseil municipal, après avoir voté (18 votes pour la liste de Dominique GUILLOU et 5 votes pour la liste de Sandrine MANUSSET), décide :

- d'approuver la désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants pour l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026, comme suit :

	Délégués
1	Dominique GUILLOU
2	Yveline GOURLAOUEN
3	Jean-Louis BLOT
4	Cathy BERTHOU
5	Nicolas LE GOFF
6	Françoise BOURHIS
7	Maryvonne Jaffrezou

	Suppléants
1	Jean-Guy MAO
2	Laurie BREBANT
3	Jean-Luc ESCHERICH
4	Bruno POSTEC

- de préciser que le procès-verbal de désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs et que son annexe, la feuille de proclamation, sont annexé à la présente ;
- de donner pouvoir au Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

